

## Coiffure

Le titulaire de ce CAP sait utiliser les techniques courantes de coiffure pour hommes, femmes et enfants.

Les coiffeurs doivent être titulaires du CAP coiffure et savent :

- mettre en œuvre les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de préparation, d'application et de rinçage des produits ainsi que les techniques de coupe, de mise en forme et de coiffage. Sous les directives d'un responsable, il peut réaliser les colorations et les permanentes.
- assurer le conseil et la vente des produits et des services relevant de leur compétence : accueil, identification des souhaits et des besoins du client, conseils personnalisés, vente et encaissement des ventes des produits et services, suivi de la clientèle.
- participer à l'organisation et à la gestion correspondant à leurs activités : gestion du cahier de rendez-vous, organisation de leur poste de travail, remise en état après utilisation des matériels, participation à la gestion du stock, contrôle des livraisons, étiquetage et rangement des produits, participation à la mise en valeur de l'espace de vente, mise à jour du fichier clients, etc..

### Débouchés

Les titulaires du CAP coiffure exercent leur profession dans des salons de coiffure indépendants ou appartenant à des grandes chaînes, des établissements et institutions diverses comme les établissements de soins, les centres d'hébergement, de loisirs et de vacances, les entreprises de production et de distribution de produits capillaires

### Accès à la formation

Après une classe de 3ème

### Programme

Disciplines et activités	1 <sup>ère</sup> Année	2 <sup>ème</sup> Année
Enseignement technologique et professionnel	17h	17h
Français, histoire-géographie	4h30	4h
Mathématiques Sciences	4h	3h30
Langue vivante	2h	2h30
Arts appliqués-cultures artistiques	2h	2h
Education physique et sportive	2h30	2h30
Prévention –santé- environnement	1h	1h30
Période de formation en milieu professionnel	6 semaines	6 semaines
Enseignements facultatifs		
Atelier d'expression artistique	2h	2h
Atelier Education physique et sportive	2h	2h

### Enseignements professionnels

- Technologies des matériels et des produits.
- vente des produits et des services et la réglementation des produits capillaires.
- biologie : structure de la peau, composition du cheveu, croissance et chute, caractéristiques. Anomalies et affections : signes, causes, traitements.

- environnement professionnel : cadre juridique, organisation et fonctionnement de l'entreprise.
- arts appliqués (permet de travailler en dessin sur les formes, les volumes, les couleurs)

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Unités professionnelles :

- Coupe et coiffage "homme" (coeff. 4 (dont coeff.1 pour Prévention – santé – environnement)
- Coupe, forme, couleur (coeff. 10)
- Communication (coeff. 2)

#### Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

### Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 116 candidats inscrits, 113 présentés, 93 admis (soit 82.30% de réussite).

En 2014 dans l'académie de Montpellier : 101 candidats inscrits, 99 présentés, 92 admis (soit 92.93 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 101 candidats inscrits, 101 présentés, 84 admis (soit 83.17% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 98 candidats inscrits, 98 présents, 81 admis (soit 82,65% de réussite).

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

### Principales poursuites d'études

- Bac pro Perruquier-posticheur
- Mention complémentaire (MC) Coloriste - permanentiste
- MC Styliste – visagiste
- CAP Esthétique, cosmétique, parfumerie (en 1 an)
- Brevet professionnel (BP) coiffure option coloriste-permanentiste
- BP coiffure option styliste-visagiste

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

### Où se former en Languedoc Roussillon

#### 11 Lézignan

CFA interprofessionnel **A**

#### 30 Alès

CCI Sud Formation CFA LR **A**  
Lycée professionnel JB Dumas

#### 30 Nîmes

CFA des métiers **A**  
Lycée professionnel Voltaire

#### 34 Béziers

CCI Sud Formation CFA LR **A**

#### 34 Montpellier

Lycée professionnel Jules Ferry  
CFA de l'Education Nationale de l'Hérault **A**

#### 34 Sète

CFA municipal N. Albano **A**

#### 48 Mende

CFA interprofessionnel **A**

#### 66 Perpignan

Lycée des métiers Léon Blum

#### 66 Rivesaltes

IRFMA des P.O **A**

**A** Formation en apprentissage

### En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Voie pro : Les métiers de la mode et de la beauté
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.**